



UPDATE 24.4.2020 / Crise du coronavirus – répercussions sur le football national et international – situation actuelle

Introduction

L'épidémie du coronavirus a perturbé les activités quotidiennes dans le monde et a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé. Le football a également été touché, l'activité du football étant suspendue dans presque tous les pays ou territoires du monde.

Il s'agit d'une situation sans précédent pour le football national et international

Les décisions en relation avec le football national que la FLF a déjà prises et devra encore prendre lors des prochaines semaines dépendent toujours des décisions gouvernementales et des autorités de santé. La santé doit toujours être le principe directeur lors de la prise de décisions dans ce contexte particulier.

La FLF a pris la décision de suspendre les activités de l'ensemble de ses compétitions, de son école de football dès le 12 mars dernier, afin de contribuer de manière solidaire à l'effort collectif national pour combattre la pandémie de coronavirus.

La FLF est en contact permanent et régulier avec les autorités internationales FIFA et UEFA, les autres associations nationales, les instances gouvernementales, mais aussi avec beaucoup de représentants de nos clubs et prendra les mesures qui s'imposent pour notre football dans les prochaines semaines, ceci en étroite collaboration avec les autres décideurs.

La situation globale au Luxembourg et son impact sur le football national

Le 17 mars 2020, le Gouvernement a déclaré l'état de crise sur le territoire national, ceci pour une durée de 3 mois. La déclaration de l'état de crise est une décision extraordinaire qui a pour but de donner au Gouvernement la possibilité de mettre en place des mesures urgentes pour faire face à cette crise. La Chambre peut à tout moment suspendre ou révoquer l'état de crise.

En date du 15 avril 2020, le Gouvernement a décidé (e.a.) :

- Les rassemblements resteront interdits jusqu'au 31 juillet, à l'exception des obsèques et mariages civils qui seront autorisés pour un nombre maximal de 20 personnes et à condition de respecter une distance interpersonnelle de 2 mètres.
- Les festivités de la fête nationale, les festivals de musique, les rencontres sportives seront interdites jusqu'au 31 juillet.

Ecoles : À partir du 4 mai, les élèves des classes terminales reprendront les cours, suivis le 11 mai de toutes les autres classes de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle, ainsi que du brevet de technicien supérieur (BTS). Les apprentis pourront retourner à leur poste d'apprentissage en entreprise dans les secteurs dont le déconfinement aura été décidé.

À partir du 25 mai, les enfants pourront à nouveau fréquenter l'enseignement fondamental et les structures d'accueil et les assistants parentaux pourront reprendre leur activité.

De nombreuses communes luxembourgeoises ont décidé de fermer leurs installations sportives (stades, terrains, salles omnisports ...). Les dates de fermeture de ces infrastructures varient selon les décisions prises par les communes.

Compétitions nationales de la FLF

Les compétitions nationales (championnats et coupes) de football et de futsal des Seniors (m/f) de la saison 2019/2020 ont été suspendues dans un premier temps jusqu'au 27 avril 2020 inclus, puis ont été mis définitivement mis à terme en date du 22 avril 2020 (Promotion d'Honneur, Division 1, 2 et 3, Ligue Dames 1, 2 et 3, Coupe de Luxembourg, Coupe FLF, classes 1, 2, 3 et 4 du championnat des Seniors réserves, Coupe de Luxembourg des Seniors réserves, compétitions du Football Corporatif Luxembourgeois) et de futsal (Division 1 et 2 et Coupe de Luxembourg de Futsal) de la saison 2019/2020.

La seule division qui n'est momentanément pas concernée par cette décision est la BGL Ligue.

Les compétitions nationales (championnats et coupes) des jeunes de la saison 2019/2020 avaient déjà été arrêtées définitivement en date du 1^{er} avril 2020.

La journée nationale du football du 14 juin 2020 a aussi été annulée.

Siège de la FLF à Mondercange

La FLF a décidé en date du 17 mars 2020 de fermer les bureaux de l'administration fédérale de la FLF à Mondercange à partir du 18 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Les employés de la FLF restent toutefois joignables par téléphone (numéros des bureaux FLF) et par email pendant les heures de bureau (télétravail).

Les principales adresses email :

Secrétaire général : joel.wolff@football.lu

Finances et département compétitions internationales : erny.decker@football.lu

Affaires juridiques et licence UEFA : marc.diederich@football.lu

Département compétitions nationales : luis.da.costa@football.lu

Licences et transferts : mike.steffen@football.lu

Arbitrage : kenan.skenderovic@football.lu

La FLF a décidé en date du 16 mars 2020 d'annuler toutes les activités (matches et entraînements) des cadres de l'Ecole de Football, ceci jusqu'à nouvel ordre.

Statuts et règlements de la FLF

La FLF a pris la décision de prolonger la date d'envoi des déclarations de non-transfert (*articles 57 à 62 du Règlement sur les membres licenciés, transferts nationaux et transferts internationaux*), prévue par l'article 59 dudit règlement, au-delà du 1^{er} mai et ce jusqu'à nouvel ordre.

Périodes de transfert estivales : la FLF envisage éventuellement de prolonger les périodes (nationale et internationale) de transfert estivales.

De plus amples renseignements sur ce sujet seront transmises aux clubs dans les meilleurs délais.

Groupe de travail de la FIFA – Covid-19 : Football Regulatory Issues / contrats de joueurs et périodes de transferts

Le groupe de travail mis sur pieds par la FIFA suite à la crise du coronavirus, a transmis en date du 3.4.2020 des informations aux associations nationales au sujet des périodes de transferts, qui devraient être impactées par la prolongation des championnats.

Le groupe de travail a émis une série de recommandations. Il a aussi mentionné travailler sur des règles concernant les périodes de transferts, ce qui pourrait prolonger la saison au-delà du 30 juin, date traditionnelle de clôture de saison et date de fin de beaucoup de contrats.

Les périodes de transfert qui ont déjà commencé peuvent être modifiées et prolongées, à condition que la limite de 16 semaines par an soit respectée. Les périodes de transferts qui n'ont pas encore été ouvertes peuvent être postposées.

Matches internationaux A de mars et de juin 2020 / matchs en automne 2020

L'UEFA a décidé en date du 17 mars 2020 d'annuler tous les matches internationaux A prévus pour fin mars 2020 (pour la FLF, il s'agit des matches Chypre – Luxembourg et Monténégro – Luxembourg).

En date du 1^{er} avril 2020, après avoir consulté les 55 associations nationales, l'UEFA a également décidé d'annuler la période de matchs internationaux A prévue en juin 2020 (la FLF avait prévu d'organiser 2 matchs internationaux lors de cette période).

L'UEFA envisage de récupérer les matchs annulés de mars et de juin 2020 en fixant des périodes de matchs internationaux à 3 matchs (*triple headers*) au lieu de 2 matchs (*double headers*) en automne 2020 (septembre, octobre et novembre) et en 2021 (mars et septembre).

L'UEFA National Teams Competition Committee discutera ce sujet dans une réunion fixée au 11 mai 2020.

Matchs internationaux -21 ans de mars 2020

L'UEFA a décidé en date du 17 mars 2020 d'annuler les matchs internationaux -21 ans prévus fin mars 2020.

En date du 1^{er} avril 2020, l'UEFA a décidé de reporter ces matchs (pour la FLF il s'agit des matchs Luxembourg – Irlande et Luxembourg – Italie) à la période des matchs internationaux en novembre 2020 (entre le 9 et le 17 novembre 2020).

Tournois de développement -16 ans (m/f) de l'UEFA, avril 2020

Les tournois de développement -16 ans (m/f) de l'UEFA, prévus en avril 2020, ont été annulés par l'UEFA et ne seront pas refixés à une date ultérieure (les sélections -16 ans m/f du Luxembourg devaient disputer leurs tournois en Slovénie).

EURO 2020 et autres tournois finaux de l'UEFA

Après avoir consulté ses 55 associations membres ainsi que les dirigeants de l'association de clubs ECA, les ligues européennes et le syndicat des joueurs FIFPro, le Comité Exécutif de l'UEFA a décidé en date du 17 mars 2020 que le tournoi final de l'EURO 2020 ne se tiendrait qu'en été 2021. L'EURO se déroulera finalement du 11 juin au 11 juillet 2021 et le tournoi de 2021 sera toujours nommé EURO 2020 !

Les matches de barrage pour l'EURO, initialement prévus pour mars 2020, ont été reportés et seront joués en automne 2020 (septembre, octobre, novembre).

La phase finale du Championnats d'Europe féminin, prévue initialement en juillet 2021, sera finalement organisée en juillet 2022 en Angleterre.

La phase finale du Championnats d'Europe -21 ans, prévue initialement en juin 2021 aura lieu à une autre date. Différents scénarios existent, mais une décision sera seulement prise par l'UEFA fin mai 2020.

Tournois finaux des jeunes de l'UEFA (-17 et -19 ans m/f)

Le coronavirus entraîne également des changements dans les compétitions des équipes nationales de football international pour les jeunes. En date 1^{er} avril avec les 55 associations membres de l'UEFA et des recommandations du groupe de travail créé le 17 mars, le Comité Exécutif de l'UEFA a pris les décisions suivantes :

- 17 ans (m) : la phase finale du Championnat d'Europe -17 ans (m) de l'UEFA en mai 2020 sera annulée.
- 17 ans (f) : la phase finale du Championnat d'Europe -17 ans (f) de l'UEFA en mai 2020 sera reportée jusqu'à nouvel ordre. Il aura lieu à une date ultérieure car il s'agit d'un tournoi de qualification pour la Coupe du Monde -17 ans (f) de la FIFA.
- 19 ans (m) : le tour final de l'UEFA EURO -19 ans (m) en juillet 2020 sera reporté jusqu'à nouvel ordre. Il aura lieu à une date ultérieure car il s'agit d'un tournoi de qualification pour la Coupe du Monde FIFA -20 ans (m).
- 19 ans (f) : le tournoi final du Championnat d'Europe -19 ans (f) de l'UEFA en juillet 2020 sera annulé.

Compétitions de clubs de l'UEFA de la saison 2019/2020

Les matchs de l'UCL et de l'UEL (huitièmes de finales, quarts de finales, demi-finales et finales) ont été refixés à août 2020.

Il est prévu de disputer les matchs restants des huitièmes de finales de l'UCL et de l'UEL du 6 au 8 août 2020, les quarts de finales (aller/retour) du 10 au 15 août 2020, les demi-finales du 17 au 22 août 2020, les finales en date du 27 août 2020 (UEL) et en date du 29 août 2020 (UCL).

Compétitions de clubs de l'UEFA de la saison 2020/2021

En date du 23 avril 2020 l'UEFA a publié le communiqué suivant :

UEFA urges National Associations and Leagues to explore all possible options to play all top domestic competitions giving access to UEFA club competitions to their natural conclusion. However, UEFA stresses that the health of players, spectators and all those involved in football as well as the public at large must remain the primary concern at this time.

The ideal scenario, should the pandemic situation permit it, is to have the currently suspended domestic competitions completed enabling football clubs to qualify for UEFA club competitions on sporting merit in their original format. Should this outcome not be possible, in particular due to calendar issues, it would be preferable that suspended domestic competitions would restart with a different format in a manner which would still facilitate clubs to qualify on sporting merit. While using best efforts to complete the domestic competitions, National Associations and/or Leagues might have legitimate reasons to prematurely terminate their domestic competitions, in particular in the following cases:

- *existence of an official order prohibiting sports events so that the domestic competitions cannot be completed before a date that would make it possible to complete the current season in good time before the next season to start.*
- *insurmountable economic problems which make finishing the season impossible because it would put at risk the long-term financial stability of the domestic competition and/or clubs.*

If a domestic competition is prematurely terminated for legitimate reasons in accordance with the above conditions, UEFA would require the National Association concerned to select clubs for the UEFA club competitions 2020/21 based on sporting merit in the 2019/20 domestic competitions:

- *the procedure for selecting clubs should be based on objective, transparent and non-discriminatory principles. National Associations and Leagues, should otherwise have the ability to decide the final positions in their domestic competitions, having regard to the specific circumstances of each competition;*
- *the final determination of eligible places for the UEFA club competitions should be confirmed by the relevant competent bodies at domestic level.*

UEFA reserves the right to refuse or evaluate the admission to any club proposed by a National Association from a prematurely terminated domestic competition in particular where:

- *the domestic competitions have not been prematurely terminated based on the reasons given in these UEFA guidelines or on the basis of any other legitimate public health reasons;*
- *the clubs were selected pursuant to a procedure which was not objective, transparent and non-discriminatory so that the selected clubs could not be considered as having been qualified on sporting merit;*
- *there is a public perception of unfairness in the qualification of the club.*

Le premier tour de qualification de la Champions League 2020/2021 est prévu pour le 28 et le 29 juillet 2020 (matchs aller), respectivement pour le 4 et le 5 août 2020 (matchs retour), le 2^{ème} tour de qualification pour le 11/12 et le 18/19 août 2020.

En ce qui concerne l'UEFA Europa League, les dates du 30 juillet et du 6 août 2020 (1^{er} tour de qualification) et du 13 et 20 août 2020 (2^{ème} tour de qualification) ont été arrêtées.

Octroi de licence aux clubs pour la participation à la saison 2020/21 de l'UEFA (Coupes d'Europe)

En date du 1^{er} avril 2020 l'UEFA a annoncé des décisions importantes prises concernant la procédure d'octroi de licence aux clubs et de fair-play financier en vue de la participation à la saison 2020/21 des compétitions interclubs de l'UEFA compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19.

Ces décisions et ces informations se rapportent tant au contenu (critères) qu'à la procédure (dates limites) et ont déjà été transmises par le responsable de la FLF, M. Diederich, aux clubs de la FLF concernés.

Pour le Conseil d'Administration de la FLF
Joël Wolff, Secrétaire général